

*Annie Staricky*

## **De quelle garantie s'agit-il dans une école de psychanalyse ?**

Telle que Lacan la conçoit et l'articule dans la *Proposition du 9 octobre 1967*, la garantie concerne la formation du psychanalyste dans une école de psychanalyse, celle qu'il vient de fonder le 21 juin 1964. La garantie est impliquée dans l'invention même de l'Ecole : « Que l'Ecole puisse garantir le rapport de l'analyste à la formation qu'elle dispense est donc établi. Elle le peut, et le doit dès lors. »<sup>1</sup>

Cette Ecole est fondée sur le rapport à l'acte analytique et sur la possibilité pour l'analyste de « disposer de sa relation à cet acte ». <sup>2</sup>

Lacan y invente des structures particulières (le cartel en 1964, puis le *gradus* et le dispositif de la passe en 1967) pour parer aux effets de groupe, aux effets de chefferie (pouvoir institutionnel) et permettre l'élaboration et la transmission de la psychanalyse. L'Ecole vise donc à rompre avec la logique associative reposant sur la seule hiérarchie et l'identification au chef, modèle de la foule freudienne, où les mécanismes du groupe sont méconnus donc impossibles à traiter. L'IPA dont il « sort » – c'est un vain mot, puisqu'il en a été violemment exclu –, est ce modèle dont il se sépare en inventant une Ecole et en l'organisant.

L'*Acte de fondation* du 21 juin 1964 survient dans le contexte du séminaire où il précise la structure de la fin de la cure : le désir de l'analyste est ce qui sépare l'idéal I de l'objet *a*, cause du désir, par le franchissement du plan de l'identification.<sup>3</sup> Cette élaboration n'est probablement pas sans lien avec l'épreuve rencontrée par Lacan à l'IPA (excommunication) où les effets de groupe, toujours obscènes, tentèrent de réduire sa pratique et son enseignement à un rebut, auquel il ne s'identifia pas. De cet écart, il produisit le désir de l'analyste.

En 1967, dans la *Proposition du 9 octobre* (version écrite) il énonce que la « solution du problème de la Société psychanalytique » se trouve dans « la distinction de la hiérarchie et du *gradus* » qu'il va produire. C'est ainsi qu'il conçoit une garantie de la formation du psychanalyste articulée à l'éthique de l'analyse : le principe sur lequel se fonde l'école, « l'analyste ne s'autorise que de lui-même. [...] Ceci n'exclut pas que l'Ecole garantisse qu'un analyste relève de sa formation. »

Cette garantie se répartit sur deux registres :

– une garantie venant de l'Ecole fondée sur la reconnaissance de l'AME (Analyste Membre de l'Ecole) ; il est désigné par le Jury d'accueil : l'Ecole le « reconnaît comme psychanalyste ayant fait ses preuves », dont elle garantit qu'il « relève de sa formation ». C'est la garantie du praticien, de ses compétences, de ses travaux.

---

<sup>1</sup> Lacan, *Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'Ecole*, Scilicet 1, p.15.

<sup>2</sup> Lacan, *Discours à l'EFPP*, 6 décembre 1967, Scilicet 2/3, p.11.

<sup>3</sup> Lacan, Séminaire XI, *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, leçon du 24 juin 1964, p.245.

– une garantie fondée sur l'acte analytique : ce que présentifie l'AE (Analyste de l'Ecole), dont la nomination dit qu'il y a « du psychanalyste » Par son énonciation, il peut témoigner des problèmes cruciaux de la psychanalyse ; dans les débuts de l'Ecole freudienne de Paris, l'AE était d'abord nommé par le Jury d'agrément.

L'Analyste Praticien (AP) prend seul le risque de sa déclaration, articulée elle aussi à l'acte, à ce moment de la cure où il est supposé ne s'autoriser que de lui-même.

Dans la version orale de la *Proposition*,<sup>4</sup> Lacan place ce fonctionnement sur le graphe du désir « pour en faire apparaître le sens » : l'AE se substitue à S(A barré) – l'acte s'institue du signifiant du manque dans l'Autre –, l'AME à s(A) – il est une signification de l'Autre –, et l'AP à A – c'est l'intentionnalité du sujet qui se déclare analyste. L'AME et l'AE, figures de la garantie, se trouvent donc référés à ces deux points différents de la structure.

Ainsi, cette Ecole sépare la hiérarchie (pouvoir institutionnel) du *gradus*, qui articule la garantie de la formation du psychanalyste à l'éthique de l'analyse selon le graphe du désir. C'est là un autre point de rupture avec le modèle de l'IPA où la réglementation de la formation fait figure de garantie et « définit des critères de la didactique qui excluent toute implication du désir de l'analyste didacticien [...] qui trouve sa garantie à être membre de l'IPA ».<sup>5</sup>

A noter, pour les questions actuelles, que si la garantie articulée à l'acte (nomination de l'AE) se vérifie dans le fait même que la psychanalyse dure – elle est, de structure, liée au discours analytique –, la garantie « de reconnaissance » (AME), elle, mérite d'être réinterrogée en tant qu'elle est marquée de la temporalité dans laquelle Lacan la produit, marquée aussi de la place de fondateur qui est la sienne. Question : comment cette fonction peut-elle être reprise, autrement que sous la forme d'une liste d'AME ? Nous verrons plus loin comment ce point a été traité à l'Ecole de psychanalyse Sigmund Freud.

Dans les années 1988 et 1989 à l'ECF, Solal Rabinovitch a écrit deux textes, qu'elle a prononcés, je crois, dans le cadre de l'enseignement de la Commission de la garantie.<sup>6</sup>

En ce qui concerne l'articulation entre la garantie et la passe, elle distingue trois nouages.

– « Un nouage fondateur », celui de la *Proposition de 1967* qui invente en même temps garantie et passe, qui « institutionnalise un nouage entre la psychanalyse et les psychanalystes. (...) L'AME, ça assure au public qu'il y a des psychanalystes. L'AE, ça inscrit dans l'Ecole qu'il y a de la psychanalyse ».

– « Un nouage éthique » où chacune, garantie et passe, trouve en l'autre sa propre limite qui empêche – et c'est ce point que je souligne – l'unification d'un *gradus* des psychanalystes et donc leur identification à la psychanalyse. La question se pose aujourd'hui : comment maintenir la nécessité de ce nouage des deux garanties sans reprendre la liste d'AME ?

– Enfin « un nouage épique », c'est-à-dire lié à « l'époque de la mort de Lacan », nouage « introduit par l'ECF de faire désigner par les AME, psychanalystes nommés par la garantie, des passeurs {...} Eux qui au titre d'être AME ne savent rien de la passe {...} charge qui les divise {...} tempère l'assurance que leur donne la garantie »

---

<sup>4</sup> *Analytica*, vol. 8, supplément au numéro 13 d'*Ornicar?*, p.25.

<sup>5</sup> Brigitte Lemérier, *Quelques réflexions sur la garantie*, 4 & 5 déc. 1993, in *Dimensions freudiennes*, « L'école, une nécessité pour la psychanalyse ».

<sup>6</sup> Solal Rabinovitch, *Le fictif, l'éthique et l'épique dans l'articulation passe-garantie*, janvier 1988 et *Ethique et formation des analystes*, novembre 1989.

Remarquons que la question fut mise en débat, à cette époque, à l'ECF : pourquoi les AE ne désignaient-ils pas de passeur ? Cette question est à reprendre aujourd'hui en se souvenant qu'à l'AFP, seul l'AE pouvait désigner des passeurs.

Notons, en ce qui concerne l'ECF, que ce nouage garantie/passe a été défait après la crise de 1989 quand le dispositif de la passe fut fortement relié au pouvoir institutionnel ; et qu'en 1998, lors de la deuxième crise, la nomination de l'AE fut ouvertement déclarée sous contrôle du pouvoir institutionnel.

Comment, aujourd'hui, reprendre cette question de la garantie liée à la conception même de l'école ? Comment d'abord repenser une école, en se servant de la référence à Lacan, ...mais aussi en s'en passant, dans le sens de réinventer à partir de l'acte ? Rien n'est là évident : la référence de l'école reste celle de l'*Acte de fondation* de Lacan. Or, qui aujourd'hui est en position de fondateur ? Cette question est toujours actuelle dans la communauté lacanienne et fait difficulté, du moins pour ceux qui la reprennent et qui n'ont pas disjoint la question de l'école de celle du dispositif de la passe avec la nomination d'AE qu'il implique.

Les difficultés, repérables à partir d'une lecture des expériences passées et de leur ratage, semblent se situer autour de l'articulation du dispositif de la passe et de l'association : un heurt entre le discours analytique et le discours du maître est souvent évoqué là où il y aurait nécessité d'articulation entre les différents discours. Comment donc concevoir une école où l'associatif, le pouvoir institutionnel n'objecterait pas trop aux effets du discours analytique, seul discours où *a* soit en position d'agent ?

Ce fut l'objet du travail de Dimensions freudiennes, entre 1990 et 1994, pour ceux qui quittèrent l'ECF lors de la crise de 1989 et qui aboutit à la constitution de l'EPSF (Ecole de psychanalyse Sigmund Freud). C'est sur ce point de réflexion que s'est fondée l'APEP (Association pour une école de psychanalyse), en 1996, proposant l'hypothèse qu'un dispositif de passe commun à plusieurs associations, se référant à la même conception de la passe, pourrait traiter en partie la question. C'est la question aujourd'hui des FCL (Forums du Champ lacanien).

Repartons de quelques repères actuels concernant la réflexion sur l'école :

– Il existe actuellement plusieurs écoles dans la communauté lacanienne, constituée chacune – apparemment du moins – sur une réponse particulière à un traumatisme, que ce soit celui de la dissolution de 1980 ou d'autres après. Cette pluralité porte atteinte à l'idée d'une école idéale. Il n'y a plus une Ecole (temps de Lacan). Une question apparaît : versant histoire, chacun son traumatisme ; versant transmission, ces différentes écoles reposent-elles sur des divergences doctrinales significatives ? Convoquent-elles – comme la multiplicité des associations – des points de la théorie lacanienne ?<sup>7</sup> Cela reste à éclairer. Une rencontre sur la question de la passe en 1993, à l'initiative de Patrick Valas dans le cadre de Dimensions freudiennes, indiquait des écarts certains entre les associations à l'endroit de la passe.

– A partir de cette pluralité d'écoles se pose la question de l'AE. Nommé par une école, est-il AE d'écoles ou AE de la communauté d'expérience issue de l'enseignement de Lacan<sup>8</sup>, en tant que l'AE écrit qu'il y a « du psychanalyste » ?

---

<sup>7</sup> Erik Porge, *Dispersion et rassemblements des analystes*, Essaim n°1, De la communauté issue de l'enseignement de Lacan, 1998.

<sup>8</sup> Annie Tardits, *Communauté d'expérience, communauté de savoir*, Essaim n°1.

– L'école, la dimension de l'école, reste référée au discours analytique, à ses effets, à cette possibilité pour le psychanalyste de « disposer de sa relation à l'acte ».<sup>9</sup> Elle représente le lieu d'adresse – dans le champ de l'extension – pour le travail du psychanalyste, des psychanalystes de la communauté ; là se fonde sa nécessité. « Nous partons de ceci que la *racine* de l'expérience du champ de la psychanalyse posé en son *extension*, seule base possible à motiver une Ecole, est à trouver dans l'expérience psychanalytique elle-même, nous voulons dire prise en *intension* », dit Lacan dans la version orale de la *Proposition*.

– La dimension du groupe, elle, n'est pas l'école. Mais l'école est confrontée à cet incontournable « effet de groupe » dont Lacan prend la mesure « à ce qu'il rajoute d'obscénité imaginaire à l'effet de discours ».<sup>10</sup> Comment faisons-nous avec cet « impossible du groupe analytique [qui] est aussi bien ce qui en fonde, comme toujours, le réel »<sup>11</sup> ? Y a-t-il un rapport, et lequel, entre le réel en jeu dans l'expérience analytique et le réel du groupe ? Eclairés, en partie, des repères de Freud et de Lacan sur les lois du groupe, avons-nous trouvé pour autant la façon de le traiter ? De le traiter avec, à partir du discours analytique ? Autant de questions posées en attente de solutions.

Un récent colloque de l'APEP réunissant des membres de différents lieux (APEP, EPSF, Espace Analytique, FCL) a porté sur ces questions, et particulièrement sur l'impossible du groupe. Ainsi, l'école fut-elle réévoquée comme non séparable de l'acte, comme « le signifiant de l'écart entre I et *a* »<sup>12</sup>, comme une façon de traiter le groupe, qui, lui, en appelle à l'identification (« coalescence de I et *a* »<sup>13</sup>).

Les dispositifs d'école s'avèrent-ils insuffisants pour subvertir le groupe ? Manque-t-il cette écriture dont parle Lacan dans « Les non-dupes errent » (et dont il attend qu'elle s'invente), écriture qui résulterait du « branchement » des formules quantiques de la sexualité et de celle du discours analytique, écriture qui ferait que « dans une école s'articulerait cette fonction dont le choix de l'analyste ne peut que dépendre » ?<sup>14</sup> Cela permettrait-il de « simuler avec la foule quelque chose qui fonctionne comme un corps »<sup>15</sup> – une autre façon de traiter le groupe ? – dans ce temps de malaise marqué de cette « troisième facticité, réelle, trop réelle {...} que rend parlable le terme du : camp de concentration ».<sup>16</sup> Enfin, le discours hystérique est-il évoqué comme le discours qui pourrait permettre aux analystes de s'inscrire dans un lien social<sup>17</sup> Cela pose question : Lacan n'indique-t-il pas dans son *Allocution* de 1970<sup>18</sup>, que l'enseignant est en position de S barré : le psychanalyste enseigne, en position de S barré, dans le discours analytique (où S barré est à la place de l'autre et non pas à celle de l'agent comme dans le discours hystérique).

Faisons un retour sur la garantie : comment est-elle traitée dans les différents lieux de la communauté lacanienne ? Difficile de répondre précisément à cette question. La seule lecture des statuts n'en rend pas suffisamment compte.

---

<sup>9</sup>Lacan, *Discours à l'AFP*, *op.cit.*

<sup>10</sup> Lacan, *L'étourdit*, Scilicet 4, p.31.

<sup>11</sup> Lacan, *L'étourdit*, *op.cit.*

<sup>12</sup> Jean-Guy Godin, *Groupes d'analystes, école pour la psychanalyse*.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> Brigitte Lemérier, *A propos de l'école*, et Lacan, « Les non-dupes errent », leçon du 9/4/1974.

<sup>15</sup> Lacan, « Les non-dupes errent », leçon du 9/4/1974, inédit.

<sup>16</sup> Lacan, *Proposition du 9 octobre*, *op.cit.*, p.29, et cf. Stern A.-L., *Passe*.

<sup>17</sup> Philippe Julien, *Une désappropriation fondatrice*. C'est aussi l'hypothèse de Colette Soler, Espace-Ecole, FCL.

<sup>18</sup> Lacan, *Allocution prononcée pour la clôture du congrès de l'AFP*, 19 avril 1970, Scilicet 2/3, p.391.

Le lieu que je connais le mieux où a été repensée cette question de l'école et de la garantie, est l'École de psychanalyse Sigmund Freud : fondation, pouvoir institutionnel et garantie ont été posés comme séparés dans l'institution.

L'école ne se fonde que rétroactivement à partir de ses effets, sans recours à un mythe fondateur. Le pouvoir institutionnel est celui d'un Bureau élu en assemblée générale. Quant à la garantie, invention a été faite d'une articulation des deux figures de la garantie, en référence à la *Proposition*, sans reprendre toutefois la liste d'AME.

Ainsi, c'est l'AE nommé par le dispositif de la passe (garantie articulée à l'acte) qui a charge dans l'institution de garantir la composition d'un Collège de la passe – sept personnes – (garantie proche de celle de l'AME) :

– d'où sera issu un cartel, constitué pour chaque passe et dissous après ;

– d'où seront proposées des candidatures à la présidence (un AE ou un membre du Collège) pour un an ; ces candidatures issues du Collège sont soumises à l'élection des membres en assemblée générale.

L'AE est donc le lieu de cette articulation entre les deux garanties, « fictive et effective » pour reprendre une formulation de Brigitte Lemérier ; fictive au sens de la garantie par l'institution et effective au sens de la garantie fondée sur l'acte. L'AE est supposé soutenir cette division.

Notons que le premier collège a été désigné par trois AE, nommés par des écoles différentes : l'EFP et l'ECF. Cela a ouvert la question, évoquée plus haut : si l'AE est nommé par *un* dispositif d'école, il peut être dit aussi comme étant « d'école(s) » au sens où école renvoie aujourd'hui à cette communauté issue de l'enseignement de Lacan, au-delà de la dispersion. Il est nécessaire de préciser bien sûr que cette communauté est à entendre comme une communauté d'expérience, de discours, supposant effectivement des références communes à la doctrine.

Par ailleurs, et pour ce que j'en sais, il me semble que cette question de la garantie n'a pas été vraiment remise sur le chantier. Un constat semble pouvoir être fait : la garantie, version AME, a été dans l'ensemble abandonnée depuis la dissolution de 1980 – sauf à l'ECF. Quel en est le retentissement sur la place de l'AE *dans l'institution* (je ne parle pas de la nomination elle-même) si l'écart entre les deux garanties n'est plus suffisamment posé ? L'invention de Lacan n'a peut-être pas bien fonctionné au sens où ce *gradus* n'a pas empêché les effets de hiérarchie. Toutefois, au nom de cette critique certainement justifiée, cette « hiérarchie analytique » – c'est une expression d'Erik Porge – nécessaire comme règle du jeu dans le monde analytique, se trouve en souffrance actuellement. C'est bien ennuyeux parce qu'elle répond à une nécessité : les deux garanties sont des points de la structure du graphe du désir.

Le trait qui représente les Forums du Champ lacanien dans le temps de leur constitution est le signifiant de la séparation d'une « orientation » politique de la psychanalyse. Une « orientation », où le sens de la référence à Lacan se trouve dévié, par un détournement très particulier de la lettre des textes fondateurs et par une « révision » des concepts fondamentaux de la psychanalyse. Cette séparation s'est inscrite avec le départ, la sortie ou la démission de chacun, selon le mot de son histoire.

Si ce trait est constitutif de l'association FCL, il ne dit pas suffisamment ce qui s'avérera être au principe d'école(s) à venir. Il est à attendre des élaborations actuelles qu'elles précisent les repères d'expérience et de doctrine d'où puissent s'inventer, comme effets de discours, une école, ou des écoles de psychanalyse marquées de l'actualité de l'histoire de la communauté

lacanienne. La conception de la garantie sera faite du même tissu que celui de l'école qui la supportera.